

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 12 avril 2021, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement RMU-2021 sur la sécurité et la qualité de vie.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 241, rue Principale à Saint-Alban par toute personne intéressée.

Donné ce 11 mai 2021

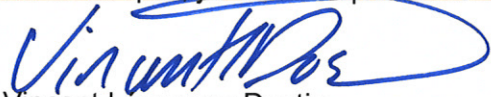


Vincent Lévesque Dostie,
directeur général et secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Vincent Lévesque Dostie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 11 mai 2021

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 11 mai 2021



Vincent Lévesque Dostie,
directeur général et secrétaire trésorier

